

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES - GROUPE de TRAVAIL

« PRÉVENTION »

Le 24 mars 2015 de 17h30 à 19h45 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

A l'annonce d'un handicap potentiel, nécessité d'un lieu d'écoute pour informer les parents sur les professionnels susceptibles de les écouter, de les accompagner dans le diagnostic, de leur indiquer les orientations possibles - Comment améliorer la prise en charge de l'enfant ? Comment participer à la complémentarité de la prise en charge et des modes d'accueil ?

Le CAMSP a une connotation handicap – C'est une structure qui apparaît comme lourde et vers laquelle les médecins généralistes hésitent à orienter les parents (souci de ne pas étiqueter). Il y a là une nécessité à travailler avec les professionnels de première intention (médecins généralistes) pour une information sur les dispositifs médico-sociaux qui existent et leur fonctionnement. Cette méconnaissance des médecins généralistes les amène à s'en remettre aux parents pour qualifier le handicap de leur enfant et pour trouver les spécialistes. Il y a bien le CODES qui relaye une information aux médecins, mais il y a encore trop de méconnaissance de leur part.

Il nous faut travailler avec les CAMSP, pour que la passation vers le SESSAD soit accompagnée. Selon les situations on peut même envisager de solliciter la notification pour le SESSAD avant les 6 ans car une difficulté est le temps qui passe entre la notification et l'instant où le jeune est effectivement pris en charge : au moins 2 ans (l'autorisation pour le SESSAD devrait commencer au moins à 4 ans, voire avant).

Que pourrions-nous mettre en place pour « adoucir » cette attente avec une prise en charge ponctuelle ? Il faudrait pouvoir aller dans l'école et donner du sens à l'attente et proposer d'accompagner les familles.

Il est aussi important d'accompagner le passage au collège et au lycée, structures dans lesquels les enseignants manquent totalement d'information et surtout de formation sur les différents types de handicap. Les besoins d'adaptation sont importants car ces transitions sont compliquées pour tout le monde. Le GEVA Sco doit prévoir ces adaptations pédagogiques. La liaison CM2 / 6ème est obligatoire pour les élèves à besoins particuliers. A ce titre, les PAP (plan d'accompagnement personnalisé) définissent les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements, mais il ne faut pas s'en contenter : il serait souhaitable de présenter le jeune à l'équipe enseignante de sa classe, avec une description de ses difficultés et de l'aide dont il a besoin.

Souvent les parents se retrouvent seuls à devoir faire tous ces liens, et ils sont démunis face à l'ensemble des démarches à faire (vers le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, le professeur principal...) d'autant plus qu'au collège le nombre d'interlocuteurs est beaucoup plus important). Le Sessad fait systématiquement le lien avec l'équipe enseignante.

L'information des parents est insuffisante ; il faudrait (le Sessad) pouvoir être présent à l'équipe éducative de saisine MDPH pour faire ce travail d'information.

Dans l'attente de l'effectivité de la prise en charge par le Sessad, le CAMSP a pu s'agissant des soins dispensés par un libéral mais non remboursés (psychomotricité / ergothérapie) faire un dossier à la MDPH pour une prise en charge au titre de l'AEH. Ça va dans le sens de la fluidité des parcours.

L'important, surtout dans un département sinistré pour certaines professions (orthophonistes notamment mais aussi ergothérapeutes et psychométriciens), est de prendre en compte chaque situation dans le cadre d'une prise en charge coordonnée car les familles vivent un vrai découragement. Par exemple, pour l'établissement du GEVA Sco 1ère demande avec les libéraux.

Un annuaire des associations en lien avec le handicap serait nécessaire afin de disposer d'une information sur tout ce qui existe sur le territoire, et pouvoir proposer ou orienter en fonction des besoins.

Pour faire la prévention, il faudrait travailler par territoire et privilégier l'information aux parents, aux médecins généralistes, aux enseignants. Réflexion à avoir au niveau du comité d'entente 04 sur la façon dont nous pourrions mieux faire connaître le service rendu par nos établissements et services et aussi aider les familles à l'annonce du handicap (on pourrait passer par les CCAS).

Des expériences d'actions en direction de la prévention sont relatées : vie sexuelle et affective, savoir gérer les risques "internet" (jeux en ligne, utilisation de Facebook..), conduites addictives, parentalité, obésité (Codes), journée des savoir être comportementaux, esthétique, diététique (collèges), auprès des "nounous", des personnels des crèches (CAMSP).

La maison de santé de Sainte Tulle présente son fonctionnement pluridisciplinaire (4 médecins généralistes, 3 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 2 psychologues, 1 psychologue, 1 ostéopathe). Dispose d'un budget pour la coordination des soins. Ont été formé pour remplir les certificats médicaux de la MDPH.

Il est remarqué que dès lors qu'un l'enfant est admis au Sessad, des courriers sont faits aux spécialistes sans copie au médecin traitant, ce qui semble pourtant indispensable à la cohérence du suivi et de la coordination des soins.

Au CODES04 il est possible d'avoir de l'aide pour monter un projet. Contacter Melle Emilie DEMOND, chargée de projets du pôle de compétences en éducation pour la santé (méthodologie de projet, animation de séances de travail).

A noter que l'ULIS de Martin Bret va enfin être fonctionnelle.

Mme Ferrandi remercie tous les participants de leur présence et rappelle l'intérêt de ces échanges. A la suite des différents groupes de travail, un Copil se tiendra le 21 avril prochain ; il est chargé de reprendre les travaux des différents groupes et de proposer des suites à donner dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des jeunes et de leurs familles.